



PAGE DE GARDE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 15 septembre 2020 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Départ après la 27 ^{ème} délibération
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
5 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Pouvoir d'Esther POTIN
11 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	Départ après la 16 ^{ème} délibération
17 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
18 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
19 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
20 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
21 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
22 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
23 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
24 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ après la 25 ^{ème} délibération
26 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 27 ^{ème} délibération
27 CHANAZ	T Yves HUSSON	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
29 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
30 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
31 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
32 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
33 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Claire COCHET
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
38 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
39 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
40 MERY	T Nathalie FONTAINE	
41 MERY	T Stéphane ROULET	
42 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	Départ après la 27 ^{ème} délibération
43 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
44 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
45 ONTEX	S Jean-Louis WIRTH	
46 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	
47 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
48 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
49 SAINT OURS	T Louïs ALLARD	
50 SAINT PIERRE DE CURTILLES	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
51 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
52 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
53 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
54 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	



PAGE DE GARDE

55 TREVIGNIN
56 VIONS
57 VOGLANS
58 VOGLANS

T Gérard GONTHIER
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
T Martine BERNON
T Yves MERCIER

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

26 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 septembre 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 27 projets de délibérations et un vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 9 septembre 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 58 présents et 65 votants (présents et représentés).

DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2020

Exécutoire le : **16 SEP. 2020**Affichée le : **16 SEP. 2020**Visée le : **16 SEP. 2020****ADMINISTRATION GENERALE
Création des Commissions de travail thématiques**

Monsieur le Président rappelle la possibilité de créer des commissions thématiques qui réaliseront, en amont, un travail d'analyse et de préparation des délibérations du Conseil et du Bureau. La mise en place de ces commissions permettra d'associer les élus intéressés par le thème sur lequel la réflexion est menée.

Il est proposé d'appliquer les principes suivants aux commissions thématiques :

- Le Président est président de droit de ces commissions, conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT ;
- Les commissions procèdent à la désignation de leur vice-président lors de la première réunion ;
- Elles ne sont jamais décisionnaires mais préparatoires aux décisions prises par le Président, le Bureau ou le Conseil ;
- Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission est variable en fonction des candidatures sur les diverses thématiques, avec un maximum de 35 élus par commission, comprenant :
 - Le Président de Grand Lac,
 - 1 représentant maximum par commune, communautaire ou municipal,
 - Afin de permettre aux différentes tendances politiques d'être représentées, la commune d'Aix-les-Bains disposera de 5 représentants (hors président) maximum, et les communes du Bourget-du-Lac et de Tresserve disposeront de deux représentants maximum, conformément au code général des collectivités territoriales,
 - Le nombre définitif d'élus par commission sera fixé dans la délibération portant élection des membres.
- L'ensemble des tendances représentées au sein du conseil doit pouvoir disposer de représentants au sein des commissions, ces dernières devant respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus ;
- Elles peuvent associer des personnes qualifiées non élues (associations ou experts) ;
- Leurs comptes rendus seront diffusés à tous les maires et aux élus membres des commissions, par voie électronique.

Il est proposé de créer les commissions suivantes:

- Commission Transition Ecologique
- Commission Mobilités et Intermodalité
- Commission du Personnel
- Commission Tourisme – Equipements sportifs
- Commission Agriculture et résilience alimentaire
- Commission Finances
- Commission Valorisation des déchets et économie circulaire
- Commission Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Commission Economie et numérique
- Commission Urbanisme – Foncier
- Commission Habitat et Politique de la Ville

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création des commissions de travail thématiques telles que présentées.

Aix-les-Bains, le 15 septembre 2020

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 65
- Votants : 65
- Pour : 65
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création des Commissions de travail thématiques

Date de transmission de l'acte : 16/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/09/2020

Numéro de l'acte : d3388 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200916-d3388-DE

Date de décision : 16/09/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. Autres

